

8 v. Lyon 45e

A MESSIEURS

LES PAIRS ET DÉPUTÉS DE LA FRANCE.

MESSIEURS,

Dans les précédents exposés, qu'il était de mon devoir de vous faire, j'ai eu l'honneur de développer les motifs qui réclament le rétablissement de l'indépendance polonaise et la conservation de cette nationalité que, d'un consentement unanime, la diplomatie a déclarée *la première et la plus importante des questions européennes*. L'expérience a consacré ce jugement, et il est reconnu qu'on ne saura jamais asseoir l'ordre et le développement des sociétés de l'Europe sans opérer la restauration de la Pologne dans ses limites historiques. C'est l'anéantissement de la Pologne qui a provoqué ces grandes perturbations des dix-huitième et dix-neuvième siècles, et tant que cet anéantissement extérieur se prolongera au profit d'une seule puissance, il sera impossible de prévenir des révolutions nouvelles, plus immenses, et peut-être plus terribles encore. Chaque année, deux événements très graves attirent votre attention; chaque année, en effet, la Pologne, par des martyrs nouveaux, témoigne de ses croyances politiques et religieuses, et chaque année, le gouvernement russe continue l'extermination de la nationalité polonaise.

Fidèles aux traditions de la diplomatie française, au génie de l'Empereur qui, dans l'affermissement de la Pologne, entrevoyait le rétablissement de l'ordre et de l'équilibre européens; fidèles aux conventions de toutes les Législatures antérieures, vous avez, dans votre session précédente, consacré le principe de l'indépendance polonaise. Or, comme la question polonaise est une question de principes supérieure aux considérations passagères de la diplomatie; comme le rétablissement de la Pologne touche non seulement aux plus graves intérêts de la France, mais encore aux intérêts de l'Europe, violés, compromis, j'ose espérer, je suis autorisé à croire que, dans votre session actuelle, Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés, vous n'oublierez pas de proclamer de nouveau le principe conservateur de la nationalité polonaise, ou, en d'autres termes, la restauration de la Pologne. Votre silence serait par trop funeste. On l'interpréterait comme un assentiment indirect donné aux mesures de ce gouvernement russe, qui semble jaloux de mériter la réprobation du genre humain.



3787512

Vos nobles paroles, Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés, quoiqu'elles n'aient jusqu'à ce jour imprimé aucune direction nouvelle à la diplomatie, ni provoqué l'assentiment d'aucune puissance intéressée à restreindre l'ambition du gouvernement russe, exercent toutefois une influence salutaire. Le gouvernement russe y voit une protestation, et les émigrés polonais, fidèles à l'honneur de leur pays, forts de leurs convictions personnelles, y trouvent une consolation et un encouragement à la persévérance. C'est dans vos sympathies que la Pologne retrempe ses forces pour résister à la persécution, pour accepter généreusement son martyre, pour féconder, elle aussi, le champ de l'humanité.

Votre protestation, Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés, serait d'une haute portée au moment où le gouvernement russe, par des mesures extrêmes, espère accomplir l'extinction de la nationalité polonaise. Vous connaissez la réaction logiquement implacable que la Russie opère depuis la chute de Varsovie. Vous avez vu le gouvernement russe fouler les droits les plus sacrés, et insulter à l'honneur des puissances qui ont garanti la conservation de la nationalité polonaise. Ces puissances, dans un traité solennel, n'ont confié au gouvernement russe les provinces polonaises, qu'à la condition formelle, que les Polonais seraient gouvernés comme Polonais. Cependant, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, le gouvernement russe a renversé toutes nos institutions politiques, sociales et d'éducation nationale. L'enseignement public est dans une langue qui nous est étrangère, et la fondation récente d'écoles primaires dans le royaume de Pologne, opérera bientôt, avec l'anéantissement de notre littérature, l'anéantissement ambitieux de l'idée que nous représentons ; et alors, à la civilisation polonaise on substituera d'autres moeurs, d'autres principes.

La Pologne, Messieurs, la Pologne seule, parmi les nations slaves, a eu la mission providentielle de conserver son indépendance pendant dix siècles, de développer ses institutions, de suivre les élans de son génie, de bien mériter de l'Europe, et de devenir la plus noble personnification des idées slaves. C'est de la Pologne que, même dans son abaissement actuel, tous les Slaves attendent leur régénération. Le gouvernement russe n'a pour lui que l'unité matérielle. La Pologne, au milieu des peuples slaves, présente une belle existence historique, des progrès incontestés, de hautes tendances humanitaires, ses malheurs, sa noble attitude intellectuelle et sociale. Peut-on, après cela, s'étonner des efforts tentés contre elle de 1831 à 1844 ? Consultez l'histoire, méditez la destruction de Nowogrod, de Pskow, de la Petite-Russie, de la Pologne, et vous vous convaincrez que le gouvernement russe a toujours été l'implacable persécuteur des idées et des institutions slaves.

Le gouvernement russe poursuit son œuvre : il espère effectuer, dans un avenir

prochain, une transformation complète de la nationalité polonaise ; qu'à Varsovie il n'y aura plus que Russes, politique russe, religion russe. Donnerez-vous, Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés, votre consentement à ce qu'elle s'opère, cette transformation qui serait si funeste à l'humanité, à l'Europe, et peut-être, à votre patrie ? L'histoire aura-t-elle à constater ces résultats désastreux ? Devra-t-elle enregistrer dans ses pages l'extermination de cette Pologne qui, abandonnée à elle-même, puise encore des forces nouvelles dans son propre sang ? Verra-t-on enfin les plus grandes nations européennes inclinées devant l'ascendant de la Russie ?

Chaque année, depuis la chute de Varsovie, depuis cette faute diplomatique, plus inexcusable peut-être que ne l'était le démembrément lui-même ; chaque année, Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés, vous reconnaissiez le principe de la nationalité polonaise. Cependant, malgré cette conviction inspirée par la plus haute prévoyance, l'on refuse de s'avouer les dangers d'une extension nouvelle, que le gouvernement russe opérerait par la dissolution des éléments de la nationalité polonaise. On établit la sécurité de l'Europe sur ce fondement, que la Russie ne peut s'engager dans aucune guerre extérieure, absorbée qu'elle est par son travail d'assimilation, ce qui, pour tout le monde, signifie : par l'extermination de la nationalité polonaise. Certes, dans cette opinion, il y a une vérité saillante, mais, il y a aussi une erreur, grosse de conséquences incalculables : assurer le présent pour amasser des ruines dans l'avenir, résoudre et concilier les questions du moment, en compromettant les principes, en adhérant aux faits déplorables accomplis par les puissances spoliatrices, ce ne sera jamais une haute, une noble inspiration politique.

Si, après le démembrément de la Pologne, tous les hommes d'état, même appartenant aux écoles politiques les plus opposées, se sont accordés à reconnaître le principe de la nationalité polonaise, à proclamer que le démembrément avait eu des effets subversifs ; s'il est vrai qu'on doit chercher l'origine des grandes perturbations de l'Europe dans la politique inhumaine et anarchique des puissances qui perpétuent le meurtre de la Pologne ; n'est-il pas également vrai que ces dogmes diplomatiques ne doivent pas rester éternellement inutiles ? Les Législatures françaises, en donnant depuis 1831 leur adhésion à ces dogmes, ont déclaré, par cela même, qu'il y a un danger immense à ce que la Russie s'assimile enfin la Pologne. Or la Russie, en poursuivant ses projets, éprouve en réalité une faiblesse interne ; c'est à peine si elle parvient aujourd'hui à comprimer les éléments impérissables de la nationalité polonaise. N'est-ce pas le moment d'imposer des limites à ses tendances, non seulement dans l'intérêt de la Pologne, mais dans l'intérêt de l'Europe, dans l'intérêt de la France ? Que si l'on conseille le maintien du *statu quo*, uniquement parce que la Russie est en voie de désorganisation intérieure, y

a-t-il espérance qu'on maintiendra ce *statu quo*, quand une fois la Russie sera parvenue à éteindre, à anéantir tous les éléments qui, dans ce moment, brisent l'unité de son gouvernement, de sa religion et de sa politique. L'Europe sera-t-elle à l'abri de toute l'ambition du gouvernement russe, si la nationalité polonaise disparaît, et si la Russie impose enfin son unité à toutes les nationalités qu'elle aura envahie? On ne veut pas rappeler la Russie désorganisée au respect des engagements acceptés par elle-même, maintenant que la Pologne continue un duel peut-être plus héroïque et plus admirable que ne l'était celui de 1831. Croit-on pouvoir ramener à la modération la Russie organisée et quand la Pologne sera épuisée dans la lutte? De hautes prévisions, un intérêt bien compris, et surtout le désir d'effacer des annales du monde l'attentat contre la Pologne, ce fait affligeant dont la responsabilité pèse sur toutes les puissances de l'Europe; toutes ces considérations démontrent qu'il y a opportunité et urgence à renouveler ces protestations unanimes et persévérandes des Législatures françaises en faveur de notre indépendance nationale.

Quelle que soit votre décision, Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés, fort de ma conviction et de celle de mon pays, encouragé par vos nobles paroles et par les sympathies unanimes de la France, je pense qu'il n'y aurait ni sagesse politique, ni sollicitude pour les intérêts de l'Europe à laisser croire au gouvernement russe qu'il peut continuer l'extermination de la nationalité polonaise.

J'ai donc l'honneur de déclarer, Messieurs, que cette Pologne, dévouée, seule et toujours fidèle à la France dans sa gloire et dans ses héroïques revers, a mérité autre chose que d'être livrée à cette sanglante extermination.

Si je n'avais qu'à vous présenter mes convictions personnelles, je ne me permettrais pas, Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés, de revenir à vous chaque année pour vous recommander les intérêts de la Pologne; mais j'ai à interpréter les vœux, les croyances de mon pays, et de cette émigration polonaise qui jouit de votre magnanimité hospitalité: je n'ai pas le droit de me taire. Ma voix, c'est celle de la Pologne, de la Pologne heureuse encore de sentir que son dévouement et ses sacrifices servent tout à la fois sa cause et la cause de la France.

Paris, ce 8 janvier 1845.

Signé : le généralissime de l'armée polonaise investi provisoirement
du pouvoir de président du gouvernement national,

RYBINSKI.

